



RAPPORT D'ACTIVITÉ CLAUSES D'INSERTION ANRU (2005-2010)

C I D E M E

Carrefour d'Initiatives pour Développer l'Emploi et les Métiers

ForMaTioN

EMPLOI

Insertion

ORIENTATION

Logement

FORMATION



SOMMAIRE

BILAN AU 31/12/2010 DES CLAUSES D'INSERTION

CONTEXTE ET MISSIONS DE LA MEFAC

BILAN GLOBAL DES 4 PRU

Aspect quantitatif et publics

Les entreprises

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE CAEN

Aspect quantitatif et publics

Les entreprises

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE D'HEROUVILLE ST CLAIR

Aspect quantitatif et publics

Les entreprises

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE COLOMBELLES

Aspect quantitatif et publics

Les entreprises

LE SCHÉMA TYPE D'UN PARCOURS

QUELQUES EXEMPLES DE PARCOURS

LES POINTS FORTS ET POINTS A OPTIMISER

QUELLE EVOLUTION POUR LA CLAUSE APRES L'ANRU ?

LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES À LA CLAUSE (FILM)

L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DES CLAUSES D'INSERTION : OBJECTIFS ET DÉMARCHE

CONTEXTE ET MISSIONS DE LA MEFAC DANS LE CADRE DES CLAUSES D'INSERTION



Pour rappel, en 2005, le PLIE du Pays de Caen (absorbé en 2010 par la MEFAC par voie de fusion), dans le cadre de ses missions d'ingénierie, a permis d'initier la démarche de la clause d'insertion sur le territoire de Caen la mer, en associant à ce travail les donneurs d'ordre, les entreprises et les acteurs de l'emploi. Le PLIE a en effet souhaité proposer aux bénéficiaires qu'il a suivi, de nouveaux supports d'insertion et a donc travaillé à mobiliser les collectivités et maîtres d'ouvrage sur ce champ, ce qui a donné lieu à la signature d'une première convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics, convention renouvelée en 2007.

Dans ce cadre, le PLIE a su développer un savoir faire et des compétences sur lesquels les villes ont choisi de s'appuyer pour mettre en œuvre cette clause dans les programmes de rénovation urbaine des villes de Caen, Hérouville, Colombelles et Ifs.

En fin d'année 2007, le plan local d'application de la charte nationale d'insertion a été signé par l'ensemble des partenaires. Ce plan a fixé le rôle du PLIE dans la gestion des clauses d'insertion ANRU :

Ces missions sont de quatre ordres :

- Assistance aux maîtres d'ouvrage pour la préparation et l'exécution des marchés ANRU portant des clauses d'insertion.
- Accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des obligations d'insertion sur lesquelles ils s'engagent envers les maîtres d'ouvrage
- Suivi des publics bénéficiaires des clauses d'insertion
- Renseignement des indicateurs d'évaluation prévus par la charte.

Ce plan a également fixé les objectifs en terme d'heures d'insertion à atteindre par chaque maître d'ouvrage intervenant dans les PRU. L'objectif de chaque PRU est de consacrer 5% (obligation fixée par l'Etat) des heures générées par les travaux à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, ce qui mène à un objectif global de 109313 heures d'insertion à réaliser soit 68 ETP sur l'ensemble de la durée des PRU.

Quelques chiffres à fin 2010 (pour la période 2005-2010) :

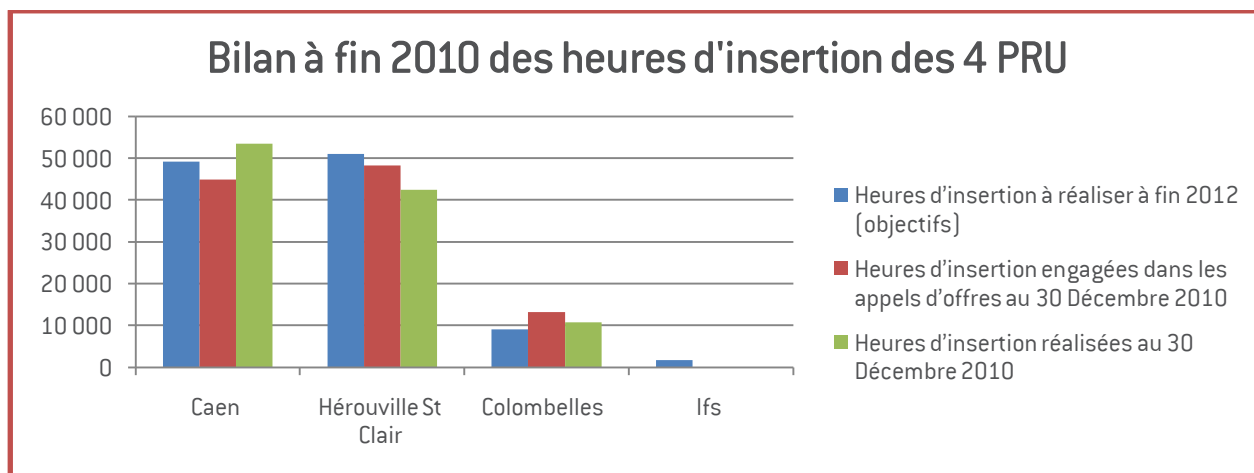
- 106 662 heures de travail générées par la clause d'insertion sur les PRU soit 66 ETP
- 166 chantiers
- 107 opérations
- 135 % de réalisation sur les opérations terminées
- 78 entreprises mobilisées
- 243 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail

BILAN GLOBAL DES PRU

Heures d'insertion par Programme de Rénovation Urbaine au 31 Décembre 2010, depuis le début du dispositif

| Programme ANRU | Heures d'insertion à réaliser à fin 2012 (objectifs) | Heures d'insertion engagées dans les appels d'offres au 31 Décembre 2010 | Heures d'insertion réalisées au 31 Décembre 2010 |
|---------------------|--|--|--|
| Caen | 49 223 h | 44 924 h | 53 489 h |
| Hérouville St Clair | 50 959 h | 48 234 h | 42 408 h |
| Colombelles | 9 131 h | 13 138 h | 10 765 h |
| Ifs | 1662 h | 0 h | 0 h |
| TOTAL | 110 975 h | 106 296 h | 106 662 h |

Les heures d'insertion relatives au PRU d'Ifs débiteront en 2011.



Comme rappelé précédemment, chaque PRU a un objectif de 5% d'heures d'insertion (en bleu sur le graphique) à réaliser à fin 2012 en fonction du montant global d'heures de travail générées par leurs opérations. De fait, les PRU de Caen et Hérouville ont des objectifs sensiblement identiques. Par contre, Colombelles et Ifs ont des objectifs de moindre importance, étant donné l'ampleur moindre de leur programme de rénovation urbaine. A noter : l'objectif d'heures générées par le PRU de Caen a d'ores et déjà été dépassé à fin 2010 (en vert sur le graphique). Il en est de même pour le PRU de Colombelles. Ifs, dont la convention du PRU n'a été signée qu'en 2009, verra le lancement de ses premières opérations en 2011, ce qui permettra de générer les premières heures d'insertion sur ce PRU.

BILAN GLOBAL DES PRU

| Maîtres d'ouvrage | Heures d'insertion à réaliser à fin 2012 | Heures engagées dans les appels d'offres au 31/12/2010 | Heures réalisées au 31/12/2010 |
|--|--|--|--------------------------------|
| Ville d' Hérouville St Clair | 4 426 | 4 374 | 3 080 |
| Ville de Caen | 8119 | 6559 | 6558,5 |
| Ville de Colombelles | 2514 | 3204 | 3661,5 |
| Calvados Habitat | 22 776 | 21 159 | 15 625 |
| Les Foyers | 2 405 | 2 086 | 2 783 |
| Dialogue | 2 338 | 5 748 | 3 160 |
| Caen Habitat | 31898 | 2886 | 31902,75 |
| SCDI | 5076 | 6250 | 11509,25 |
| Foyer Normand | 6617 | 9934 | 7103 |
| Plaine Normande | 2 021 | 2 021 | 2 019 |
| SHEMA | 15 388 | 11 746 | 13 133 |
| Autres maîtres d'ouvrage (Caen la mer/Shema) | 1605 | 1 100 | 2 608 |
| Autres maîtres d'ouvrage | 4130 | 3229 | 3518 |
| TOTAL | 109 313 | 80 296 | 106 662 |

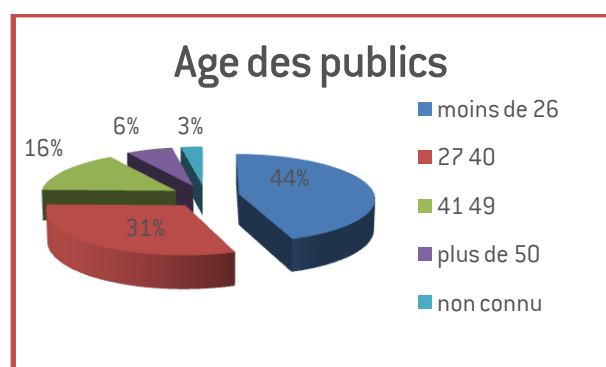
Les travaux des 3 programmes de rénovation urbaine se répartissent selon 3 types de maîtres d'ouvrage : les collectivités qui génèrent de par leur masse de travaux, 15 % du poids total des heures d'insertion à réaliser (15859h), les bailleurs qui génèrent quant à eux 67 % des heures d'insertion à réaliser (73 461 h) et les Sociétés d'Economie Mixte qui représentent 18% des travaux donc des heures d'insertion à réaliser (19 993 h).

LES PUBLICS SUR LES 4 PRU

243 personnes ont bénéficié des périodes d'emploi liées aux clauses d'insertion ANRU sur la période 2005-2010.

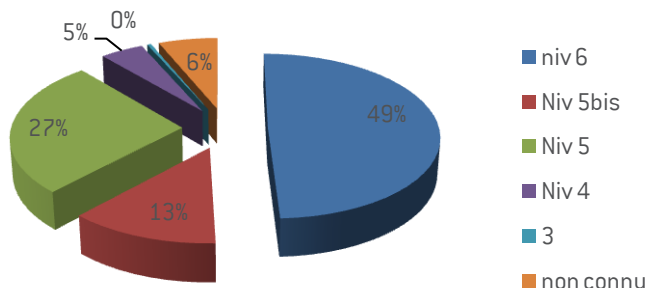
83,8 % des publics sont issus des quartiers ANRU

| Quartier | Total | PRU Caen | % | PRU D'Hérouville | % | PRU Colombelles | % |
|--------------------|-------|----------|-------|------------------|-------|-----------------|------|
| Grâce de Dieu | 36 | 25 | 69,4 | 7 | 19,4 | 4 | 11,1 |
| Guérinière | 55 | 35 | 63,6 | 16 | 29,1 | 4 | 7,3 |
| Pierre Heuzé | 19 | 9 | 47,4 | 3 | 15,8 | 7 | 36,8 |
| Calvaire St Pierre | 4 | 3 | 75,0 | 1 | 25,0 | 0 | 0,0 |
| Ilôt Ribot | 1 | 1 | 100,0 | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Belles Portes | 24 | 3 | 12,5 | 18 | 75,0 | 3 | 12,5 |
| Grand Parc | 32 | 6 | 18,8 | 20 | 62,5 | 6 | 18,8 |
| VAL | 12 | 3 | 25,0 | 9 | 75,0 | 0 | 0,0 |
| Colombelles | 19 | 7 | 36,8 | 4 | 21,1 | 8 | 42,1 |
| lfs | 1 | 0 | 0,0 | 1 | 100,0 | 0 | 0,0 |
| Hors quartier | 39 | 18 | 46,2 | 14 | 35,9 | 7 | 17,9 |
| Totaux | 243 | 110 | 45,4 | 94 | 38,8 | 39 | 16,1 |



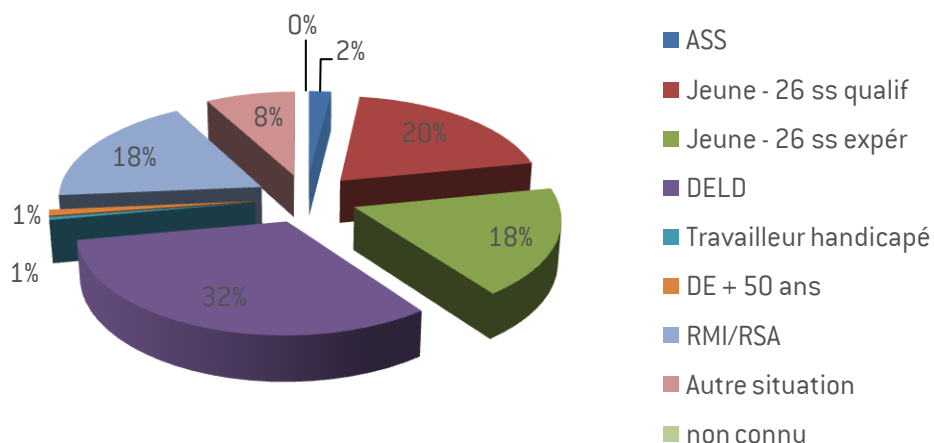
On reste sur une proportion forte de jeunes (46%), même si les clauses bénéficient à toutes les catégories d'âge. Seuls les plus de 50 ans restent faiblement représentés.

Répartition par niveau



62 % des publics sont d'un niveau infra 5 donc sans qualification. 32 % dont Demandeurs d'emploi longue durée, 18% sont bénéficiaires du RSA.

Répartition par statut

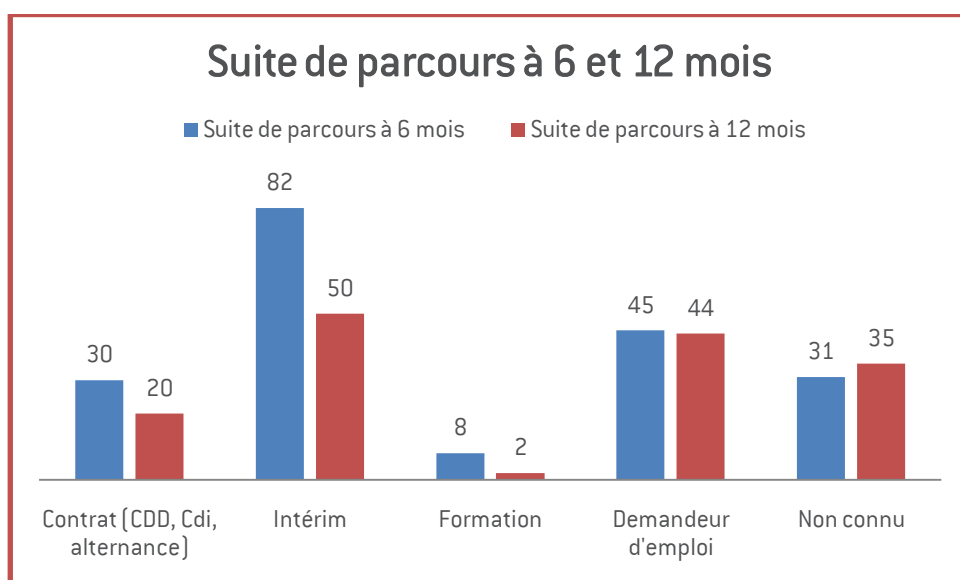


Globalement, on retrouve les mêmes typologies de publics sur les 3 PRU, hormis une population plus âgée sur Hérouville St Clair (proportion de 26 – 49 ans plus importante que sur les 2 autres PRU et sur le global).

LES PUBLICS SUR LES 4 PRU : LES SUITES DE PARCOURS



Aujourd'hui, deux indicateurs ont été retenus par l'ANRU pour mesurer les suites de parcours après clauses :
Le devenir des personnes à 6 mois après leur premier contrat en clause (196 personnes suivies)
Le devenir des personnes à 12 mois après leur premier contrat (151 personnes suivies)



61 % des personnes sont en emploi ou en formation 6 mois après leur 1^{er} contrat.

48 % sont en emploi ou en formation 12 mois après leur 1^{er} contrat. Ces contrats restent précaires puisqu'il s'agit pour 70% des contrats d'intérim.

On peut donc affirmer que la clause est une étape de parcours qui permet de relancer une dynamique d'emploi pour des personnes qui n'ont jamais ou pas travaillé depuis longtemps.

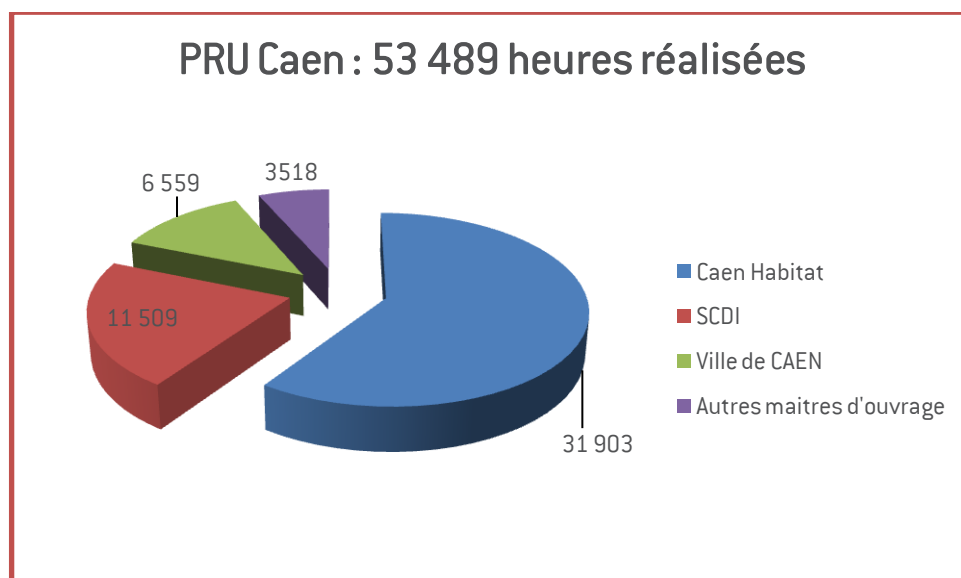
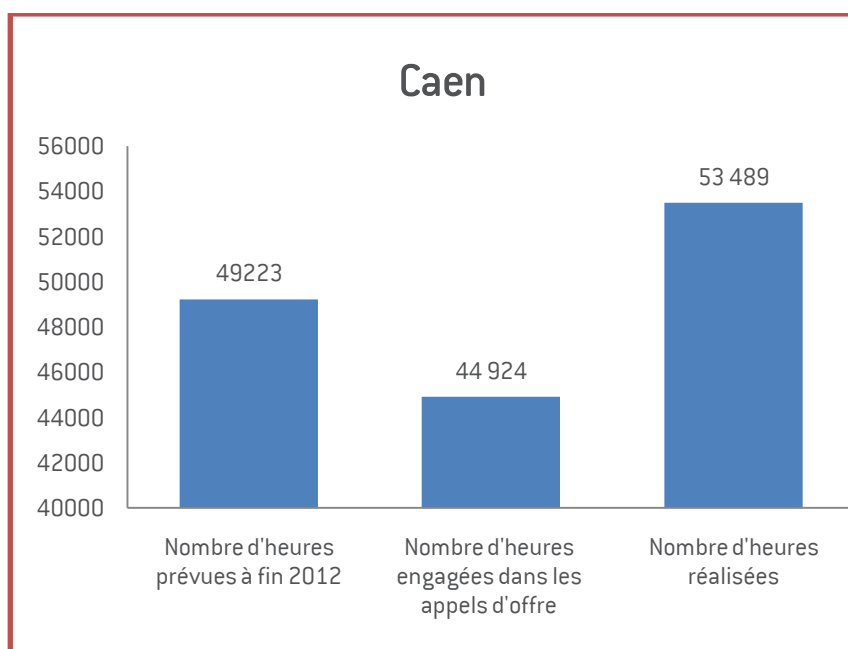
Un réel travail d'animation des partenaires et de gestion des parcours reste à faire pour permettre d'aller vers davantage d'emploi durable.

Il est également à noter que des parcours de retour à l'emploi durable peuvent demander davantage de temps et qu'il serait opportun de mesurer l'impact de la clause au-delà du critère des 12 mois, retenu par l'ANRU.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAIN DE CAEN

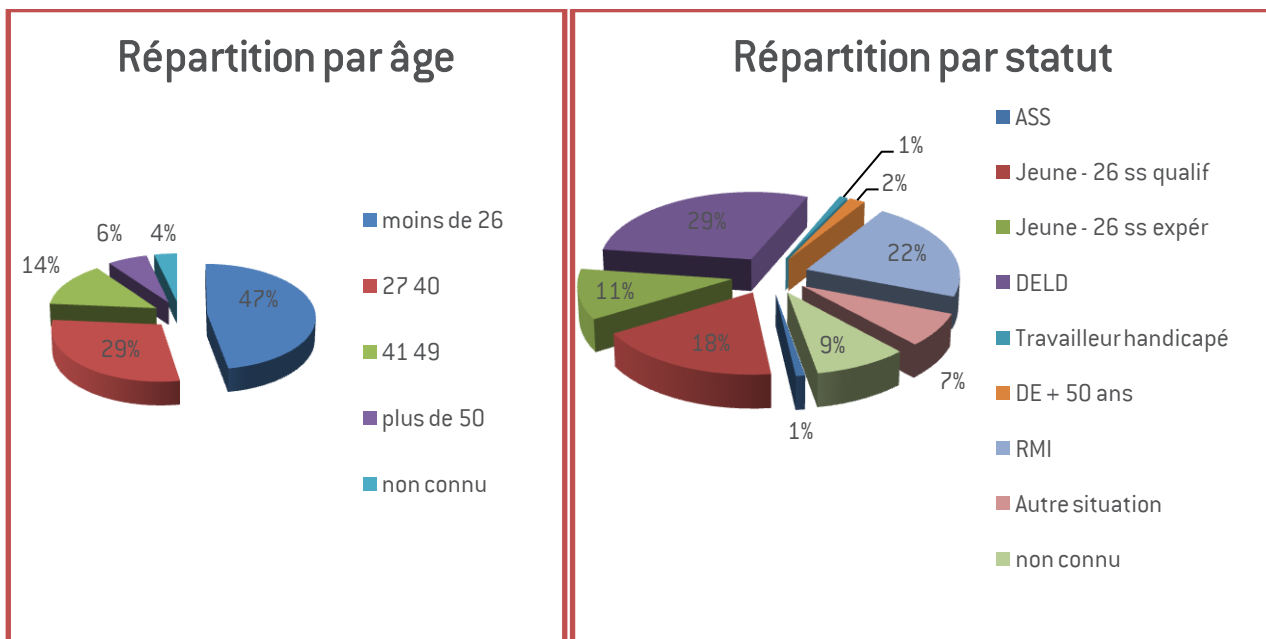
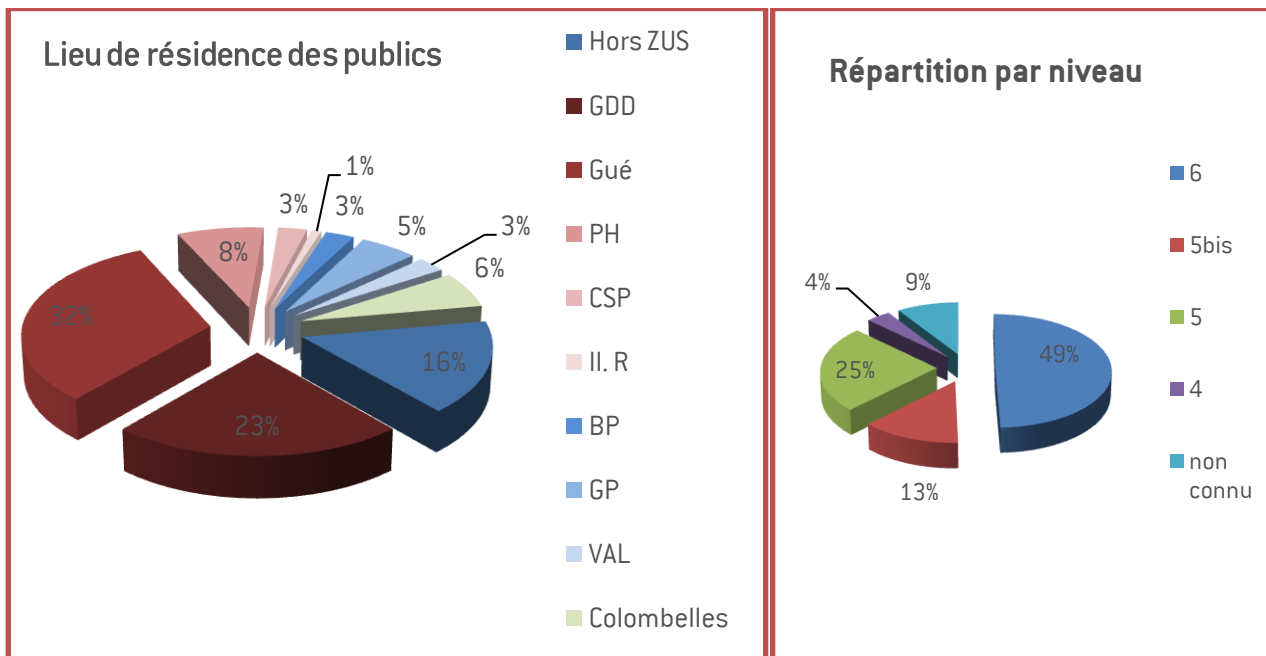


Au 31 décembre 2010, 53 489 heures ont été réalisées sur le PRU de Caen (soit 108.6 % par rapport à l'objectif attendu à fin 2012). Ce chiffre va augmenter au vu des opérations restant encore à venir.

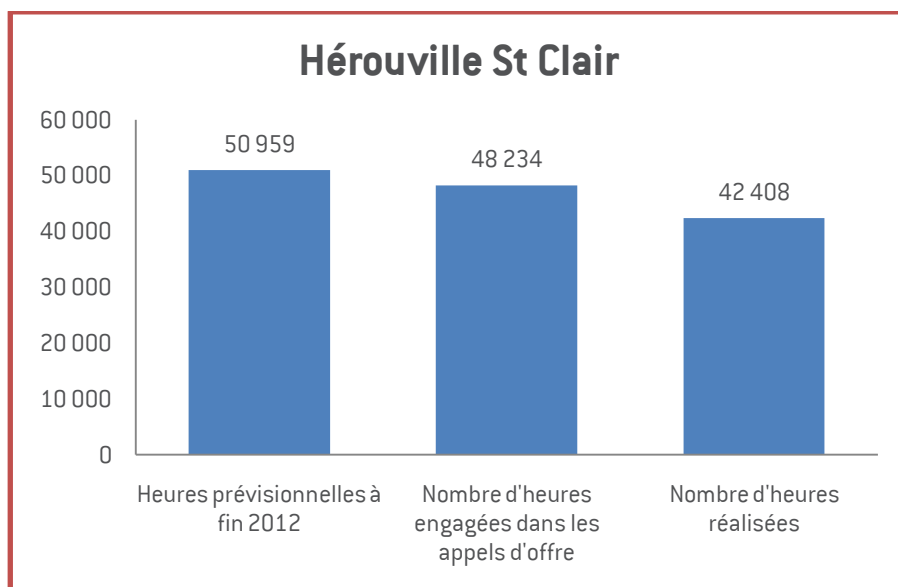


Caen la Mer, Normandie Aménagement et Calvados Habitat participent à la mise en œuvre des clauses sur la ligne « autres maîtres d'ouvrage » (Normandie Aménagement à hauteur de 1417 h, Caen La Mer à hauteur de 1399h et Calvados Habitat à hauteur de 702h)

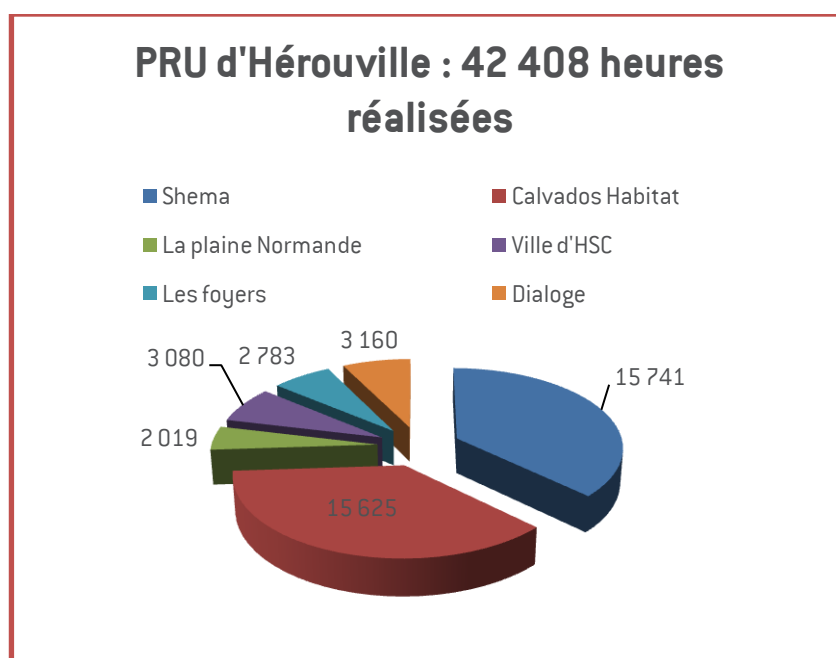
110 personnes ont bénéficié de période d'emploi dans le cadre des clauses d'insertion, 47 % sont des publics jeunes de moins de 26 ans. 62 % sont de niveau infra 5 (49% sans aucune qualification). Majoritairement les emplois proposés dans le cadre du PRU de Caen sont tenus par des personnes issues des quartiers ANRU de Caen (67%).



LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE D'HÉROUVILLE ST CLAIR

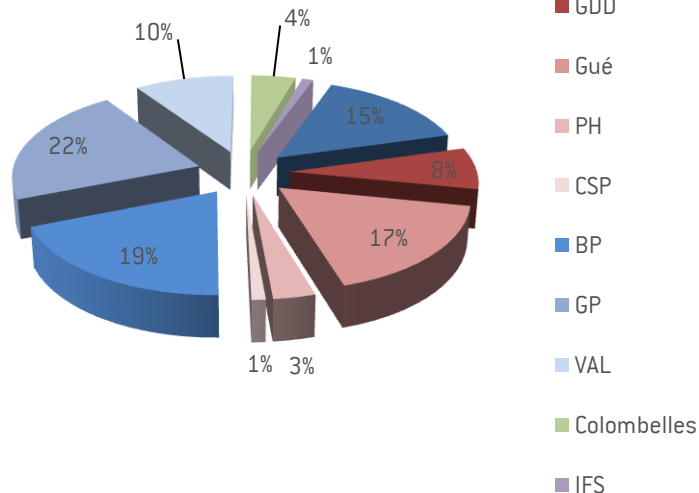


94,6 % des travaux sont engagés, 94,6% des heures d'insertion sont engagées.

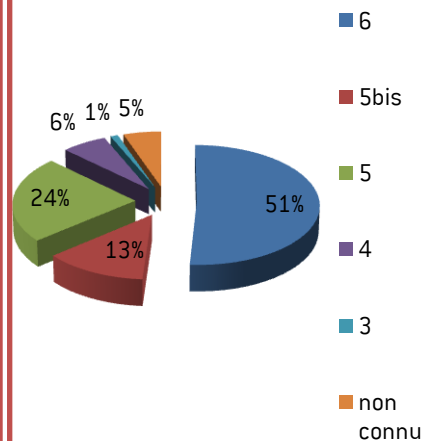


94 personnes ont bénéficié d'emploi par le biais des clauses d'insertion. 50 % sont issus des quartiers ANRU d'Hérouville St Clair. Même si la proportion de jeunes reste forte, on constate un pourcentage de personnes âgées de 27 à 49 ans (35%) plus important que sur les autres PRU (29% PRU Caen, 26% PRU Colombelles)

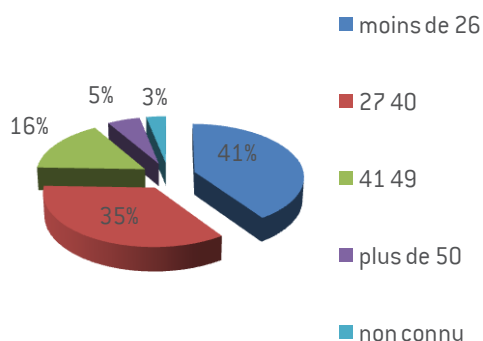
Lieu de résidence des publics



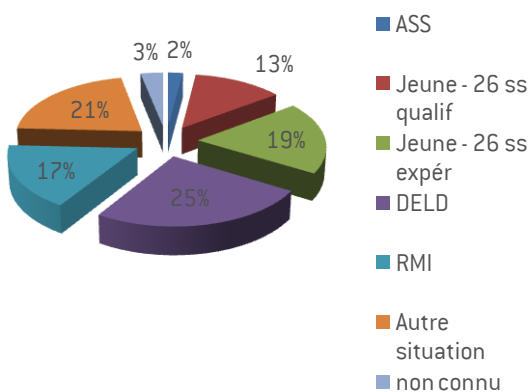
Répartition par niveau



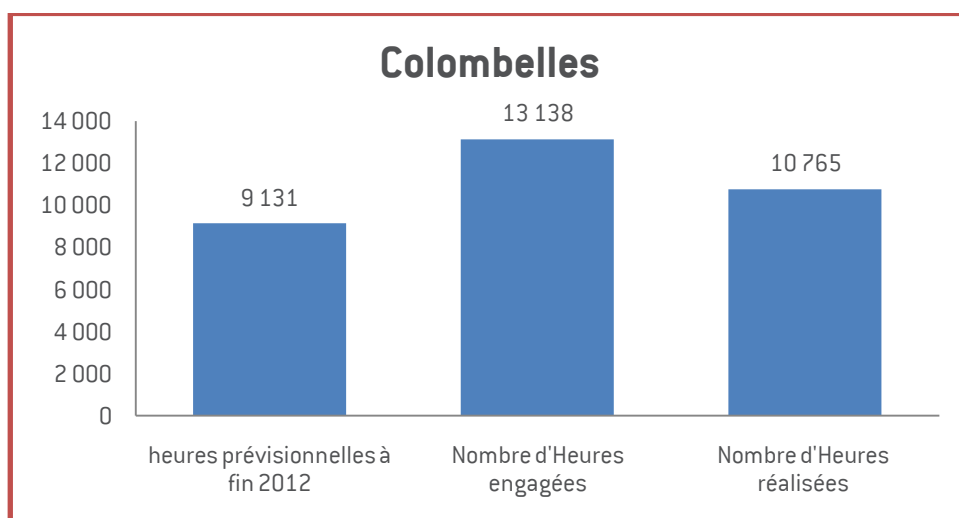
Répartition par âge



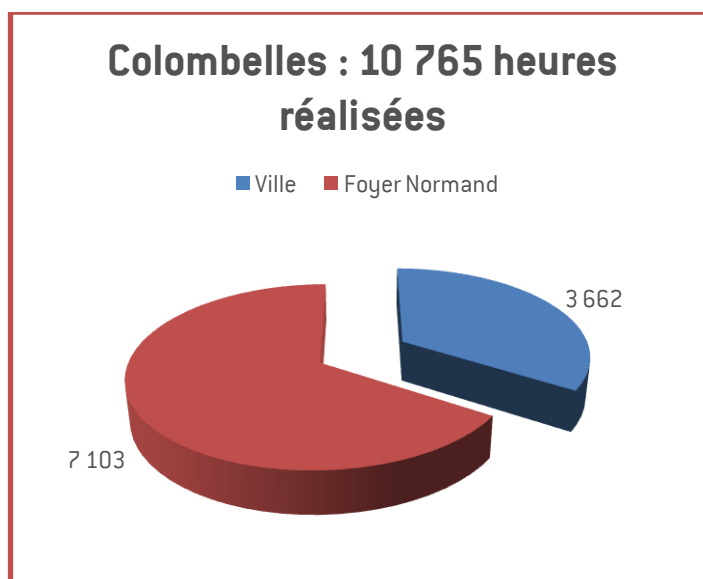
Répartition par statut



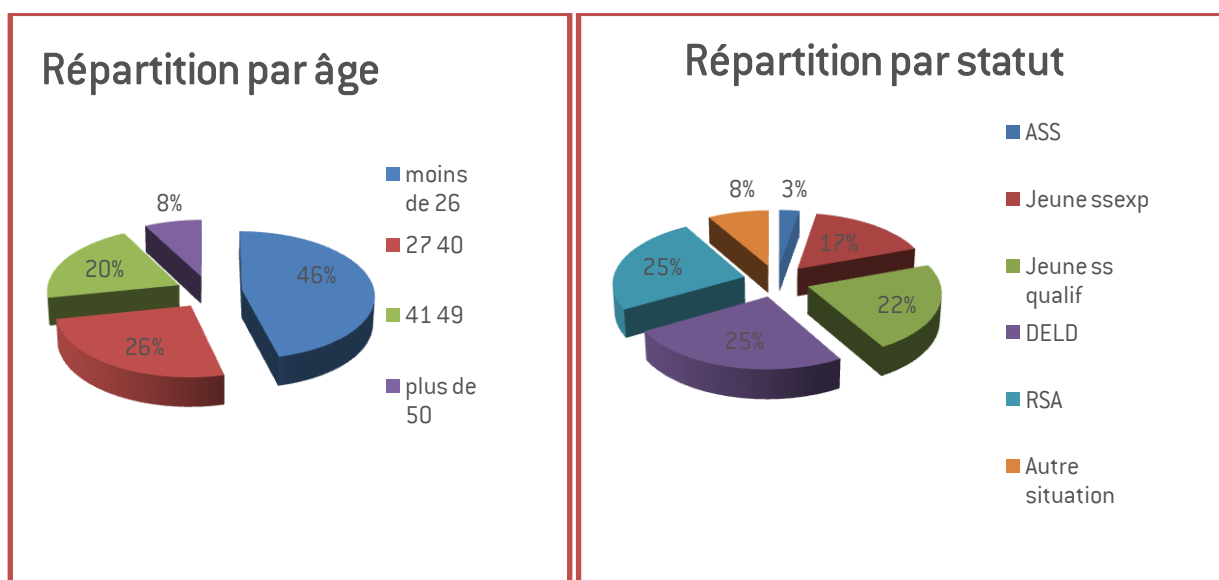
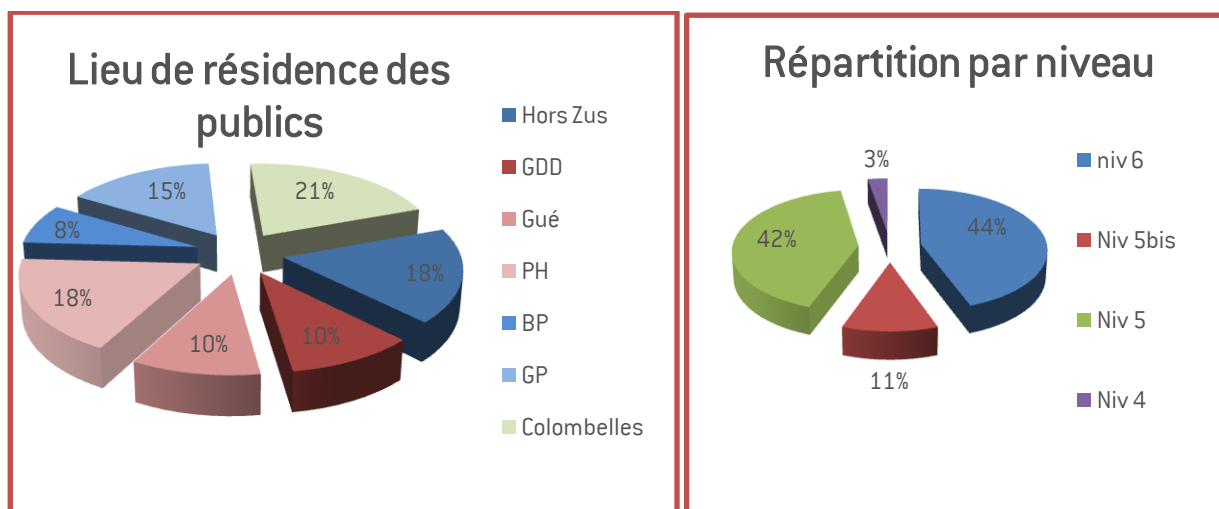
LE PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE COLOMBELLES



Au 31 décembre 2010, 10 765 heures ont été réalisées sur ce PRU (soit 117.8 % par rapport à l'objectif attendu à fin 2012). 96.3% des travaux sont engagés, 108.25% des heures sont engagées. Sur les chantiers terminés, on constate un taux de réalisation de 111.5 %



29 personnes ont bénéficié d'emploi dans le cadre de clauses, 10 personnes dans le cadre du chantier d'insertion (maison du peuple); La proportion de publics Colombellois reste faible (21%) au regard des publics issus des autres villes.



LES ENTREPRISES ET LES LOTS

Sur les 106 662 heures réalisées, 99 251.6 h l'ont été dans le cadre de l'article 14. Les autres heures d'insertion ont été générées par des articles 30 ou dans le cadre d'emploi de proximité.

L'obligation de l'ANRU est de consacrer 5% des heures générées par les travaux à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, or toutes les opérations ne peuvent porter de clause d'insertion : soit elles sont d'une technicité trop importante, soit leur montant financier est trop faible.

La mise en place des clauses est également à mettre en lien avec les publics en insertion du territoire et leur qualification.

Il apparaît donc que les lots gros œuvre, travaux publics et déconstruction vont porter majoritairement les heures d'insertion. Ensuite, suivant les publics en insertion du territoire, on sera amené à mettre en place des clauses sur des métiers plus techniques (ex : électricité, chauffage...).

Heures d'insertion par lots



| |
|---|
| ■ Gros œuvre : 19 ent, 46 marchés, 55 337 h |
| ■ VRD TP : 11 ent, 27 marchés, 14 541 h |
| ■ Déconstruction : 9 ent, 19 marchés, 11 558 h |
| ■ Peinture : 13 ent, 23 marchés, 5 727 h |
| ■ Bardage : 3 ent, 5 marchés, 4 137 h |
| ■ Plomberie chauffage : 3 ent, 4 marchés, 1 943 h |
| ■ Electricité : 3 ent, 3 marchés, 1 500 h |
| ■ Menuiserie PVC : 2 ent, 2 marchés, 1 067 h |
| ■ Plâtrerie : 4 ent, 5 marchés, 938 h |
| ■ Espaces verts : 2 ent, 2 marchés, 789 h |
| ■ Aménagements paysagers, maçonnerie : 1 ent, 1 marché, 686 h |
| ■ Menuiserie métallique : 4 ent, 7 marchés, 546 h |
| ■ Eclairage public : 1 ent, 1 marché, 290 h |
| ■ Carrelage : 1 ent, 1 marché, 125 h |
| ■ Etanchéité : 1 ent, 1 marché, 67 h |

| | nombres d'heures réalisées | % | nombre d'entreprises | nombre de chantiers |
|--|----------------------------|--------|----------------------|---------------------|
| Bâtiment (déconstruction, gros oeuvre) | 66 895,60 | 67,40% | 28 | 65 |
| Bâtiment 2nd œuvre | 17 026 | 17,20% | 37 | 55 |
| VRD TP | 14 541 | 14,60% | 11 | 27 |
| Espaces verts | 789 | 0,80% | 2 | 2 |
| Total | 99 251,6 | | 78 | 149 |

Il est à noter que le gros œuvre et la déconstruction ont à eux seuls généré 67 % des heures d'insertion, sur 65 chantiers, soit une moyenne de 1029 h par chantier.

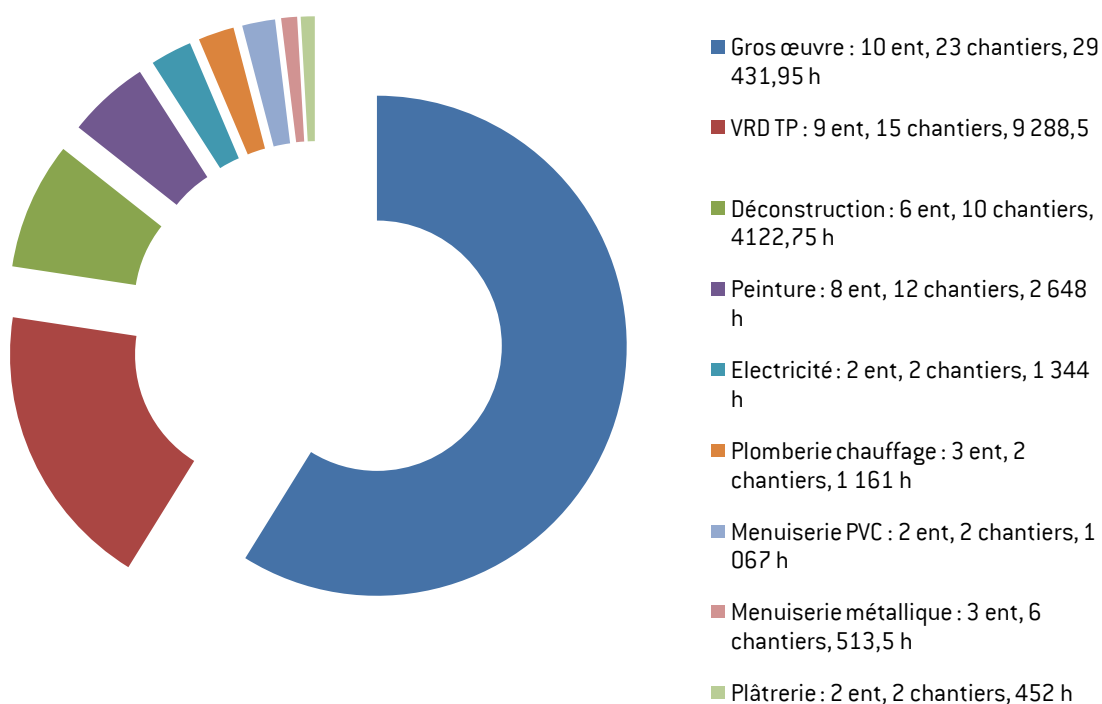
Les lots second œuvre quant à eux génèrent un nombre moyen d'heures de 310h

LES ENTREPRISES SUR LE PRU DE CAEN

50 028.7 heures réalisées dans le cadre de l'article 14.

75 marchés ont été passés avec une clause d'insertion et 44 entreprises ont été mobilisées dans ce cadre.

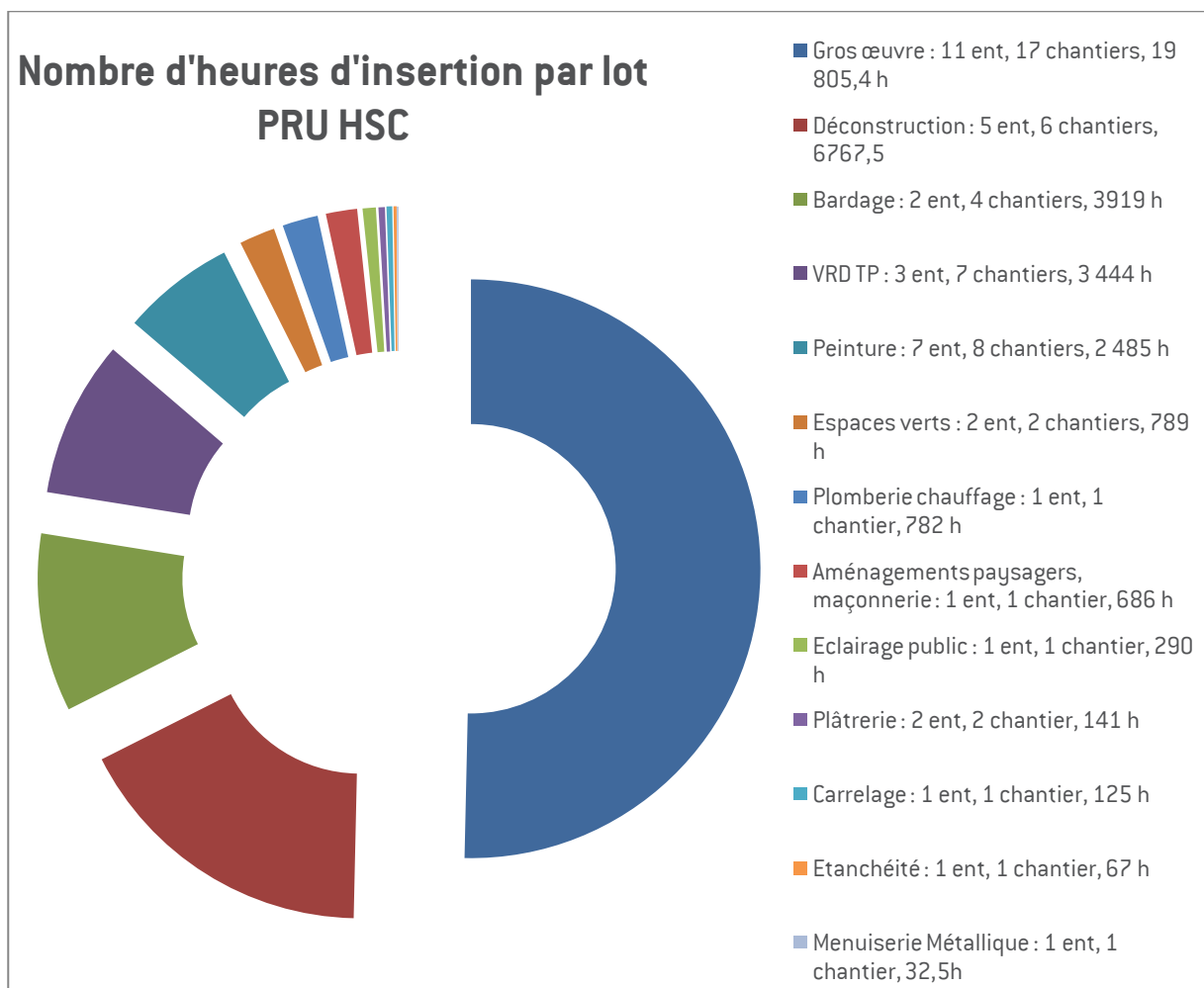
Heures d'insertion par lots PRU Caen



| <i>PRU Caen</i> | <i>nombre d'heures réalisées</i> | <i>%</i> | <i>nombre d'entreprises</i> | <i>nombre de chantiers</i> |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------------|----------------------------|
| Bâtiment (gros œuvre, déconstruction) | 33 554,70 | 67,2 | 16 | 33 |
| Bâtiment 2nd œuvre | 7 185,50 | 14,3 | 19 | 27 |
| VRD TP | 9 288,50 | 18,5 | 9 | 15 |
| <i>Total</i> | <i>50 028,70</i> | | <i>44</i> | <i>75</i> |

LES ENTREPRISES SUR LE PRU D'HÉROUVILLE ST CLAIR

30 339.5 heures réalisées dans le cadre de l'article 14
37 entreprises ont été mobilisées pour 52 chantiers avec clause d'insertion



| PRU HSC | nombre d'heures réalisées | % | nombre d'entreprises | nombre de chantiers |
|---------------------------------------|---------------------------|------|----------------------|---------------------|
| Bâtiment (gros œuvre, déconstruction) | 26 572,90 | 67,5 | 16 | 23 |
| Bâtiment 2nd œuvre | 8 527,50 | 21,6 | 16 | 20 |
| VRD TP | 3 444,00 | 8,7 | 3 | 7 |
| Espaces verts | 789,00 | 2 | 2 | 2 |
| <i>Total</i> | <i>39 333,40</i> | | <i>37</i> | <i>52</i> |

LES ENTREPRISES SUR LE PRU DE COLOMBELLES



9 889,5 heures réalisées dans le cadre de l'article 14
La clause d'insertion a porté sur 20 chantiers et 16 entreprises.

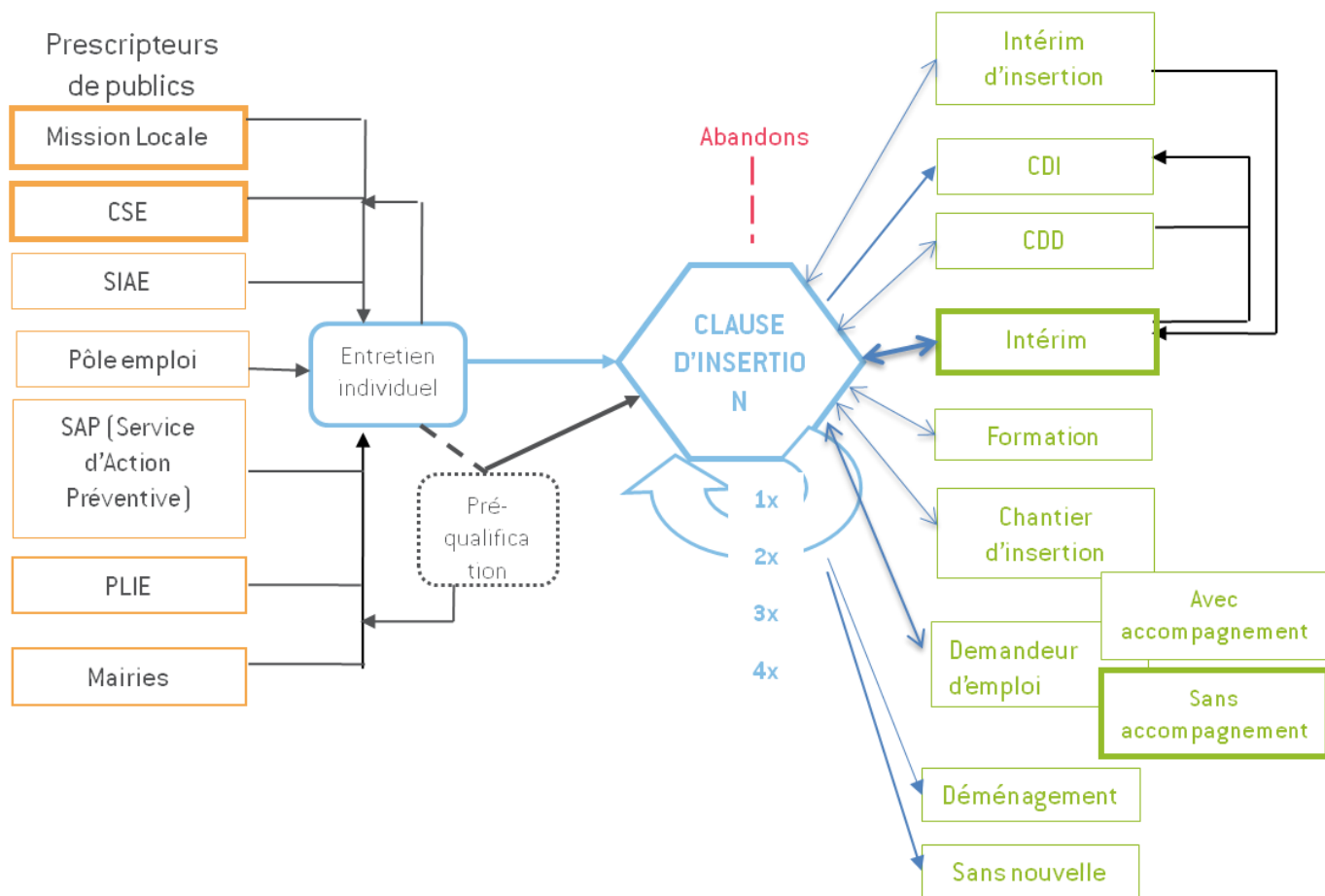
Heures d'insertion par lots PRU Colombelles



- Gros œuvre : 5 ent, 6 chantiers, 6 100 h
- VRD TP : 4 ent, 5 chantiers, 1808,5
- Déconstruction : 1 ent, 3 chantiers, 668 h
- Peinture : 3 ent, 3 chantiers, 594 h
- Plâtrerie : 1 ent, 1 chantier, 345 h
- Bardage : 1 ent, 1 marché, 218 h
- Electricité : 1 ent, 1 chantier, 156 h

| PRU Colombelles | nombre d'heures réalisées | % | nombre d'entreprises | nombre de chantiers |
|---------------------------------------|---------------------------|------|----------------------|---------------------|
| Bâtiment (gros œuvre, déconstruction) | 6 768,00 | 68,4 | 6 | 9 |
| Bâtiment 2nd œuvre | 1 313,00 | 13,2 | 6 | 6 |
| VRD TP | 1 808,50 | 18,2 | 4 | 5 |
| Total | 9 889,50 | | 16 | 20 |

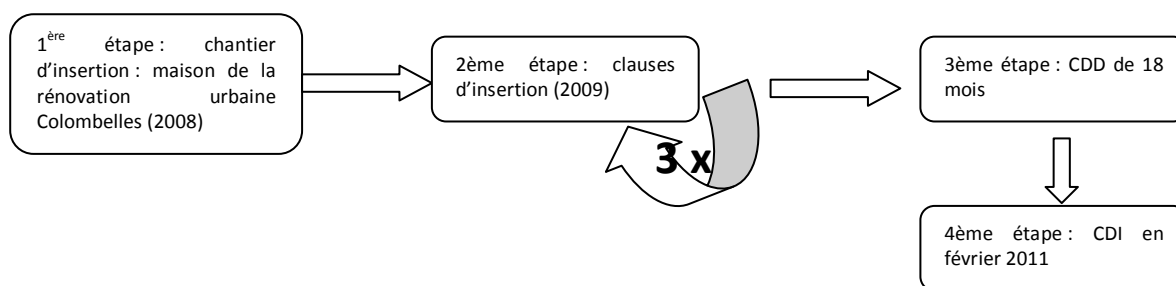
LA CLAUSE D'INSERTION : UN SCHÉMA TYPE DE PARCOURS



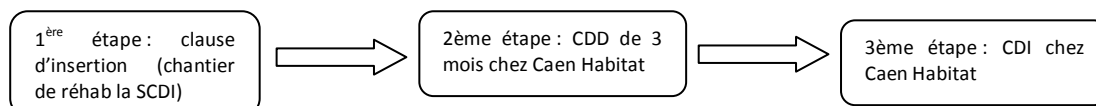
On repère sur ce graphique les différentes possibilités de parcours que peut avoir une personne avant d'intégrer l'emploi durable, au regard de son passage en clause d'insertion.

LA CLAUSE D'INSERTION : QUELQUES PARCOURS EXEMPLAIRES

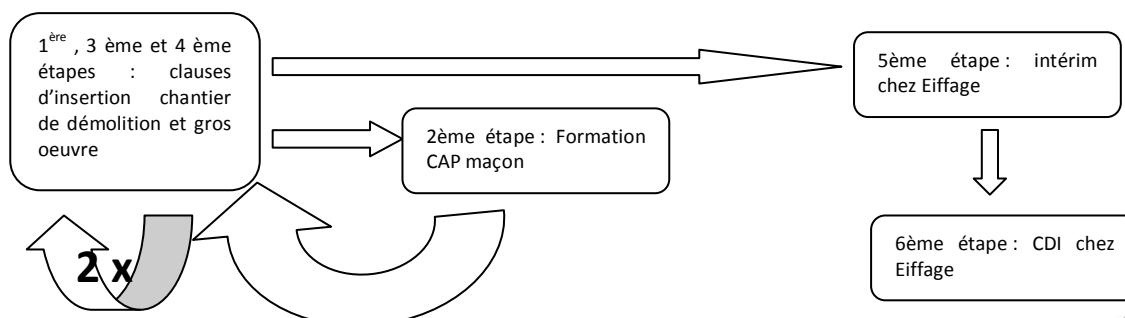
Un homme de 26 ans : son parcours de 2008 à 2011



Une femme de 28 ans, qui n'a pas travaillé de puis 8 ans ; son parcours de 2008 à 2011



Un homme de 38 ans, en France depuis 2005, DELD : son parcours de 2007 à 2011



LA CLAUSE D'INSERTION : POINTS FORTS ET RESTE A FAIRE



Points forts :

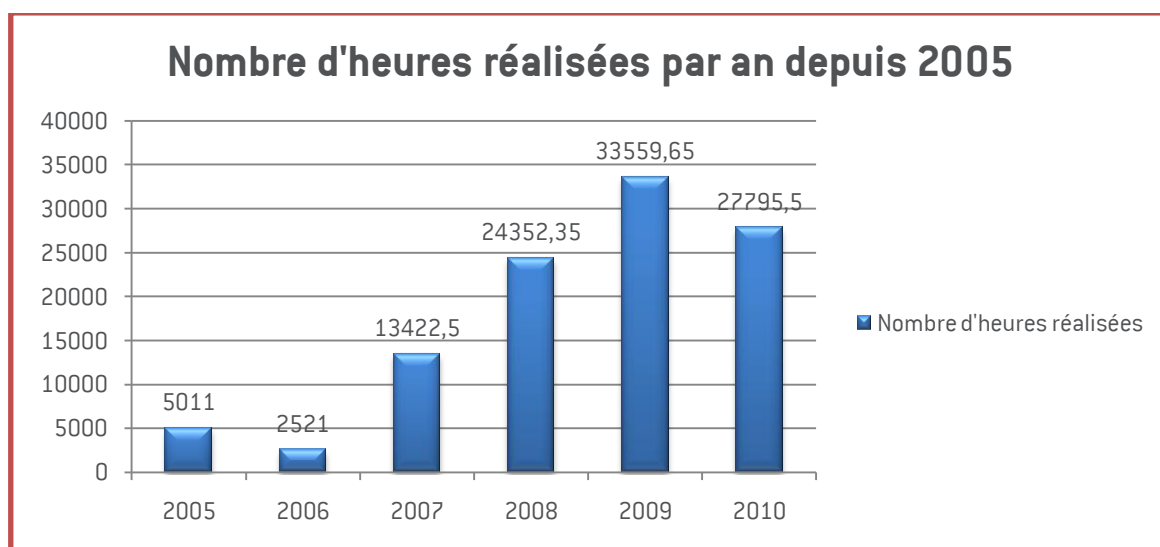
- ❖ Des objectifs déjà dépassés pour 2 PRU
- ❖ Une mobilisation constante des donneurs d'ordre
- ❖ Une mobilisation des entreprises constante malgré un contexte conjoncturel plus difficile sur les années 2009 et 2010 : seules 2 entreprises se sont vues déchargées de leurs obligations suite à des licenciements économiques.
- ❖ Des prescripteurs présents et plus précis dans leurs prescriptions : un taux d'abandon des publics beaucoup moins fort en 2010
- ❖ Une action de formation préparant les publics aux clauses d'insertion : un taux important de suite de parcours dans les métiers du bâtiment
- ❖ La mobilisation de la plate forme de vocation : 4 personnes n'ayant jamais travaillé dans le bâtiment sont passés par la méthode des habiletés et sont aujourd'hui en emploi dans le cadre d'une clause ou d'un emploi hors clause.
- ❖ Des rencontres régulières avec la fédération du bâtiment 14 avec l'objectif de sortir un document consacré aux bonnes pratiques des entreprises dans le cadre de la clause.

Points à optimiser :

- ❖ Améliorer la qualité des parcours et l'accès à l'emploi durable
- ❖ Tendre vers une validation des compétences acquises par les personnes sur les chantiers
- ❖ Renforcer la mise en place d'article 30 afin de proposer des étapes de parcours en amont des clauses d'insertion article 14
- ❖ Renforcer le dialogue avec les Fédérations afin de lever des freins.

QUELLES PERSPECTIVES APRÈS L'ANRU?

Au 30 Décembre 2010, les travaux menés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine ont généré 106662 heures de travail pour des personnes en insertion, soit 66 ETP.



Le plus fort de l'activité, et donc des heures d'insertion, a été réalisé sur les années 2008, 2009 et 2010, aujourd'hui se pose la question des perspectives de la clause d'insertion, après ces programmes de rénovation urbaine. Quelles évolutions ? Quelle volonté politique de poursuivre cette démarche en dehors de l'obligation fixée par l'Etat dans le cadre de l'ANRU ?

LA DEMARCHE D'AUTO-EVALUATION

La MEFAC a souhaité lancé une démarche d'auto-évaluation du dispositif des clauses d'insertion
Cette démarche a des finalités multiples :

- Pouvoir rendre compte de l'atteinte des objectifs fixés ;
- Orienter la conduite des actions ;
- Améliorer le management du projet ;
- Se fixer des axes de progrès.

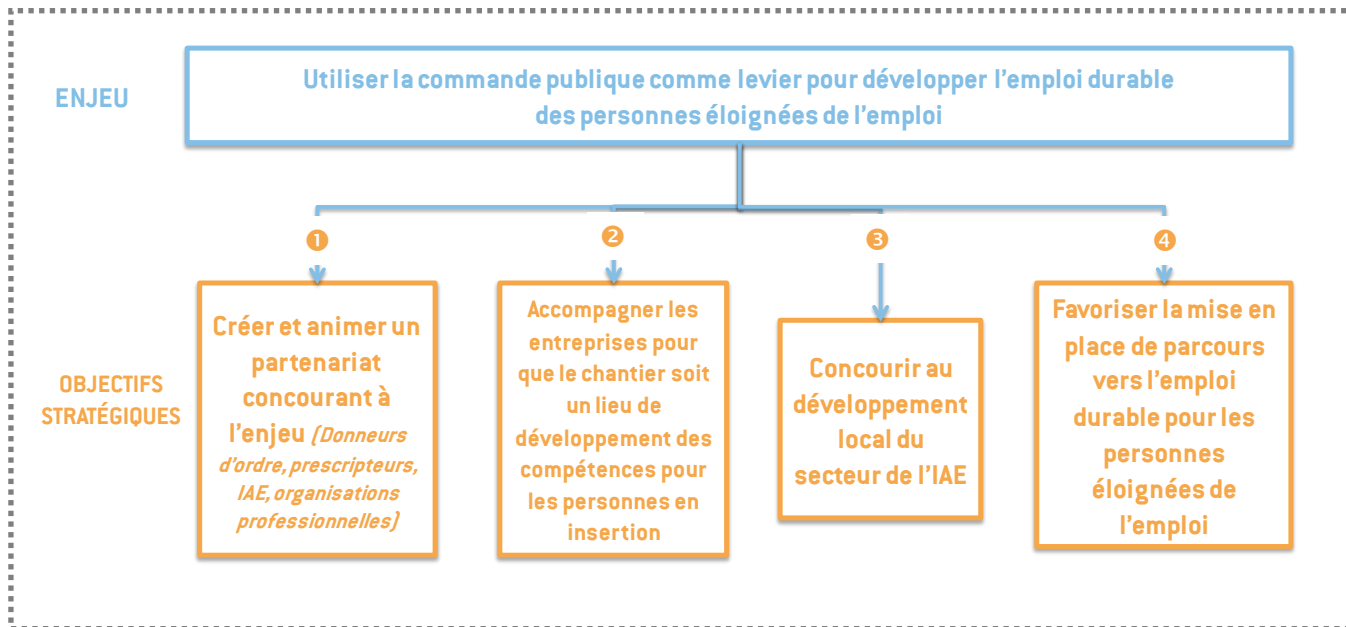
Il s'agit donc d'Engager la MEFAC dans une démarche permanente de progrès et de Renforcer le système de pilotage du dispositif

Cette démarche comporte **6 phases** :

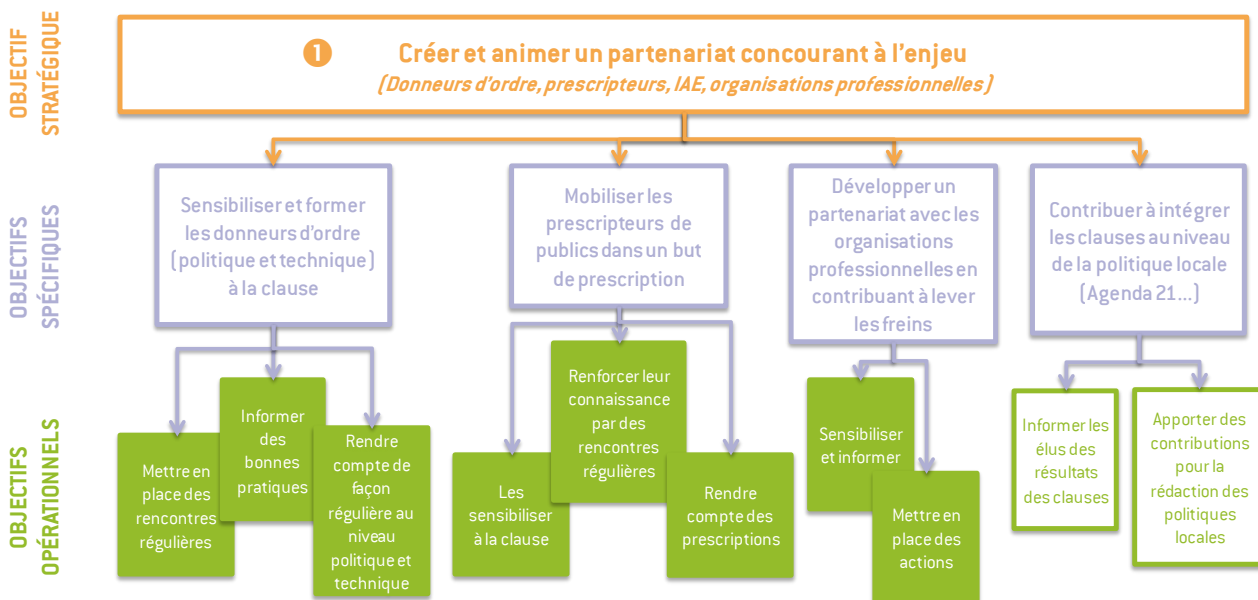
| Phases | Étapes | Qui ? |
|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| 1. Décider | Mandat d'auto-évaluation | Gouvernance (CA de la MEFAC) |
| 2. Structurer | Cahier des charges d'auto-évaluation | Instance d'auto-évaluation |
| 3. Observer | Recueil de données | Equipe d'évaluation |
| 4. Analyser | Rapport d'évaluation | Equipe d'évaluation |
| 5. Juger | Rapport de synthèse | Instance d'auto-évaluation |
| 6. Décider (des améliorations) | Nouveau projet | Gouvernance (CA de la MEFAC) |

Afin de permettre cette démarche d'évaluation, a été déterminé un arbre d'objectifs à partir duquel les questions évaluatives vont être formulées :

L'ARBRE D'OBJECTIFS :



Les objectifs stratégiques sont ensuite déclinés en objectifs spécifiques et opérationnels :



OBJECTIF STRATÉGIQUE

② Accompagner les entreprises pour que le chantier soit un lieu de développement des compétences pour les personnes en insertion

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la clause

Accompagner dans la gestion des parcours individuels

Faire valider les compétences acquises en entreprise

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Aider à la définition du profil de poste

Proposer des candidats

Suivre les candidats sur le chantier

Proposer un suivi de l'évolution des compétences

Diffuser des bonnes pratiques

Mettre en relation la branche et l'entreprise

Faire connaître et faciliter l'accès aux CQP, titres, VAE,...

OBJECTIF STRATÉGIQUE

③ Concourir au développement local du secteur de l'IAE

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Professionnaliser les acteurs de l'IAE par rapport la clause d'insertion

Créer des opportunités à travers la commande publique de renforcer les activités de structures déjà existantes ou de créer de nouvelles activités

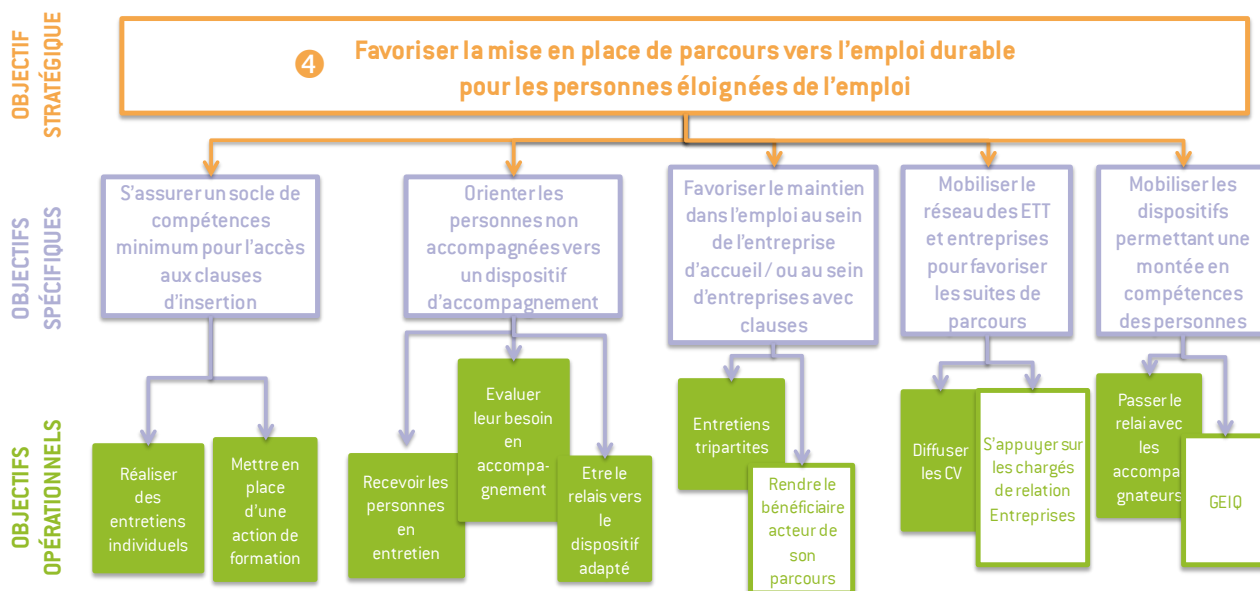
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Organiser des ateliers de formation

Les préparer aux réponses aux appels d'offres

Organiser des rencontres en direction des élus et techniciens afin de mieux faire connaître l'activité IAE

Déterminer avec les donneurs d'ordre les marchés à passer en direction des SIAE



A partir de ces objectifs seront déclinées des questions évaluatives auxquels seront rattachés critères et indicateurs, qui permettront de mesurer l'utilité, l'efficacité et l'impact du dispositif.

Cette évaluation aura lieu entre avril et juillet 2011 sur la base d'une méthodologie spécifique (entretiens auprès des acteurs de la clause d'insertion, questionnaire, données statistiques et bilan) déterminée par l'équipe d'évaluation. Elle donnera lieu à un rapport de synthèse et des préconisations qui seront présentés auprès des techniciens et des instances décisionnaires en septembre 2011.

PETIT LEXIQUE

Les quartiers :

GDD : Grâce de Dieu
Gué : Guérinière
PH : Pierre Heuzé
CSP : Calvaire St Pierre
Ilt Ribot : Ilôt Ribot
BP : Belles Portes
GP : Grand Parc

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
DELD : Demandeur d'Emploi Longue Durée
RSA : Revenu de Solidarité Active

Niveau 6 : sans qualification
Niveau 5bis : Niveau CAP ou BEP
Niveau 5 : CAP ou BEP obtenu
Niveau 4 : Bac obtenu
Niveau 3 : Bac + 2

Contact :

Laurence BLONDIN
Chargée de mission Clauses d'insertion
Tél : 02.31.44.98.16 / Mail : l.blondin@mefac.fr

MEFAC

Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise

CIDEME, 1 place de l'Europe - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél : 02.31.39.39.00 - Fax : 02.31.86.75.90

Email : contact@mefac.fr - www.mefac.fr